

# [Info concertation]

## Réhabilitation de la Cité Victor Hugo à Villetaneuse



## La réhabilitation de vos bâtiments démarre...



Après les phases d'études et de consultation des entreprises, l'Office a désigné la société **GTM** pour réaliser les travaux de réhabilitation et de résidentialisation.

La phase de préparation de chantier démarre, et les premiers « coups de pelle » seront donnés au mois de mai 2013.

Le chantier se déroulera sur une durée totale d'un an.

Cette Info Concertation a pour objectif de vous fournir quelques renseignements utiles sur le déroulement des travaux.

### Vos interlocuteurs pendant les travaux

- **L'entreprise générale** a la charge de la conduite et de la réalisation des travaux. Cette mission sera assurée par l'entreprise **GTM**, représentée par Eric BINET (Directeur de Travaux) et Nathalie LAMEIRA (Ingénieur Travaux). Elle est assistée de ses entreprises sous-traitantes dans la réalisation des travaux qu'elle encadre et dont elle a l'entière responsabilité.
- **La Maîtrise d'œuvre** veille à la bonne exécution des travaux. Cette équipe est coordonnée par son mandataire : le cabinet d'architectes **DES CONTOURS**, représenté par Bertrand BAHUAUD.
- **La Maîtrise d'ouvrage** est responsable du projet et coordonne les différents intervenants. Cette mission est assurée par le service réhabilitation de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage de l'Office. Le chargé d'opérations de la DMO sera votre principal interlocuteur pour le chantier de réhabilitation.  
**CONTACT : 01 48 96 98 90**
- La Délégation de Villetaneuse reste à votre écoute pour les problèmes liés à la gestion courante de votre immeuble et de votre logement.  
**CONTACT : 01 48 29 52 06**





## La phase préparation de chantier

La phase de préparation de chantier a aujourd'hui débuté et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juin 2013. Il s'agit d'une période capitale qui permet à l'entreprise GTM de définir l'organisation globale du chantier avant le démarrage effectif des travaux.

### Les principales étapes sont les suivantes :

- Définition du **plan d'installation de chantier** : localisation du bureau de chantier et des cantonnements, zones de stockage des matériaux...
- Définition du **planning de chantier** : il s'agit d'un calendrier détaillé d'exécution des travaux.
- Réalisation des **visites préalables dans les logements**, en votre présence, et établissement de la «fiche Travaux» :
  - Une visite sera réalisée en présence de l'entreprise, de la Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage, pour l'établissement d'une « fiche travaux » : description des travaux qui seront effectués dans le logement.
- Réalisation des **plans d'exécution**.
- Présentation et **validation des produits employés**.
- Validation des **entreprises sous-traitantes**.

## À noter

- Les visites d'appartements seront réalisées sur rendez-vous, et **votre présence ou celle d'une personne pour vous représenter est indispensable**.
- Les rendez-vous pour les visites de logements s'étaleront sur plusieurs semaines : **ne vous étonnez donc pas de ne pas recevoir de courriers immédiatement !**
- Ces visites permettent également de vous expliquer comment l'entreprise interviendra dans votre appartement et de **répondre à vos questions**.



## L'information pendant le chantier

- Durant tout le déroulement du chantier, nous veillerons à vous communiquer toutes les informations utiles par la diffusion de plaquettes «**Info concertation**».
- Un cahier de liaison sera mis à votre disposition dans lequel vous pourrez mentionner vos remarques. Il sera examiné chaque semaine en réunion de chantier. Le lieu de consultation de ce cahier vous sera communiqué ultérieurement.
- L'Office organisera régulièrement des **réunions d'information** en présence de l'entreprise, du maître d'œuvre et des locataires référents.
- La mise en place **d'affichages** dans les halls chaque fois que nécessaire.



## Le chantier recrute

- Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers. Pour plus d'information, vous pourrez contacter les équipes de travaux présents sur le site. Elles pourront répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.